

## **Vous êtes sur une liste d'attente et survient un changement**

Vous êtes sur la liste d'attente et un changement survient dans votre situation, n'hésitez pas à contacter l'accueil psychosocial (AAOR) de votre CLSC ou à vous présenter sur place pour les informer. Une nouvelle évaluation de la priorité de votre situation pourra alors être effectuée.

## **Vous êtes sur une liste d'attente et vous avez besoin d'une intervention immédiate**

1. Si vous désirez une intervention immédiate, vous pouvez reprendre rendez-vous en appelant l'AAOR, vous y présenter directement ou contacter le service 811, option 2.

En tout temps, pour obtenir de l'écoute, du soutien ou être conseillé, vous pouvez communiquer avec :

- Info-social (811, option 2);
- La ligne d'intervention en prévention suicide 1 866 277-3553;
- La Protection de la jeunesse au 1 800 567-6405.

2. Dans le cas où la situation l'exigerait, veuillez vous présenter directement à l'urgence ou composez le **911** pour toute urgence.

## **COORDONNÉES**

Demandez : l'intervenant(e) à l'accueil psychosocial

### **MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

T 819 825-5858

[Points de service](#)

Malartic, Senneterre, Val-d'Or

### **MRC D'ABITIBI**

T 732-3271, poste 4110

[Points de service](#)

Barraute, 819 734-6571 poste 221

### **VILLE DE ROUYN-NORANDA**

T 819 764-5131

### **MRC D'ABITIBI-OUEST**

T 819 333-2311

[Points de service](#)

Palmarolle : 819 782-2216

Dupuy : 819 783-2856

Normétal : 819 788-9191

Macamic : 819 782-4661

Taschereau : 819 796-2245

Villebois-Val Paradis- Beaucanton : 819 941-2063

### **MRC TÉMISCAMINGUE**

T 819 622-2773

[Point de service](#)

Témiscaming : 819 627-3385

Nedelec : 819 784-4541

Rémigny : 819 761-3491

Belleterre : 819 722-2161

Latulippe : 819 747-5561

*Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue*

Québec 

## **SERVICES SOCIAUX GÉNÉRAUX**



### **BESOIN D'AIDE?**

**Services d'aide pour les personnes vivant  
une situation difficile**

Québec 

## SERVICE INFO-SOCIAL

### Composez le 811 option 2

Le service info-social c'est :

- un accès téléphonique rapide à un intervenant social;
- un service 24 heures par jour, 7 jours par semaine, offert par des professionnels;
- une réponse pour toutes demandes d'aide, d'information, de prévention, d'éducation, d'assistance en situation de crise (suicidaire ou autres) ou en contexte de sécurité civile.

En situation de crise et au besoin, un intervenant peut se déplacer pour rencontrer la ou les personne(s) en détresse.

## VOUS AVEZ UN MÉDECIN DE FAMILLE

Si votre médecin de famille fait partie du Groupe de médecine familiale (GMF). Il existe également un service de consultation sociale en GMF. Toute personne inscrite dans un GMF peut contacter la réception de leur médecin pour prendre rendez-vous avec un (e) intervenant (e).



## ACCUEIL PSYCHOSOCIAL DE VOTRE CLSC

### ACCUEIL, ANALYSE, ORIENTATION, RÉFÉRENCE (AAOR)

L'accueil, analyse, orientation et référence (AAOR) aussi appelé accueil psychosocial :

- est un service offert avec ou sans rendez-vous aux heures habituelles de bureau la semaine;
- est accessible par des rencontres en personne ou téléphoniques;
- comprend l'accueil, l'analyse du besoin de la personne, l'orientation vers le bon service et la référence vers la ressource ou le programme approprié.

## SERVICE DE CONSULTATION SOCIALE

Le suivi psychosocial fait généralement suite à une référence de l'AAOR ou autres services du CISSS qui comprend :

- des rencontres individuelles, de couples ou familiales;
- un service offert par des professionnels sur rendez-vous.

Traite les problématiques notamment de deuils, de séparation, d'adaptation, anxiété, difficultés situationnelles dans le couple ou la famille, changement majeur, etc.

## FONCTIONNEMENT

Ces règles de fonctionnement ont pour but d'assurer une meilleure accessibilité aux services.

### VOS RESPONSABILITÉS

- Un avis de 24 heures est demandé pour annuler un rendez-vous. Avisez la réception de votre CLSC ou votre intervenant si vous ne pouvez vous présenter à votre rendez-vous.
- Pour un rendez-vous manqué, vous avez la responsabilité de relancer vous-même l'intervenant, sinon votre demande pourrait se voir fermée dans un délai de 48 h à l'AAOR et de 5 jours en consultation sociale.
- Un usager ayant plus de deux rendez-vous manqués sans motif valable pourrait voir son suivi être fermé en consultation sociale.
- Advenant le cas où vous vous présentiez à votre rencontre en état d'intoxication (alcool, drogue), celle-ci sera automatiquement reportée.

